RÉGIME FISCAL APPLICABLE À L'ACTIVITÉ DE SOUS-TRAITANCE DANS LE CHAMP GAZIER GREATER TORTUE AHMEYIM (GTA)

REGIMES FISCAUX & CRITÈRES D'IMPOSITION

Avenue AL Khoudoss not SOCGIM N°1 •
Tavragh -Zeina – Nouakchott
Téléphone :+222 45 24 42 14
+ 222 37 12 80 23
Site web: www.maurex.mr
E-mail : maurex@maurex.mr

🔎 RESTEZ CONNECTÉS À L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES EN MAURITANIE

🌐 VISITEZ SITE WEB MAUREX : 👉HTTPS://MAUREX.MR

Follow us @MAUREX | © 2025 All rights reserved.

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE - CHAMP GAZIER GREATER TORTUE AHMEYIM (GTA)

1	**Présentation Générale**	• **Nom du projet** : Greater Tortue Ahmeyim (GTA)
		• **Pays concernés** : Mauritanie & Sénégal
		• **Partenaires** :
		  • bp (opérateur principal)
		  • Kosmos Energy
		  • Société Mauritanienne des Hydrocarbures (SMH)
		  • Société des Pétroles du Sénégal (PETROSEN)

2	**Chiffres clés**	🌊 **Localisation** : À 120 km au large, à la frontière maritime entre la Mauritanie et le Sénégal
		🧭 **Profondeur d'eau** : 2 850 mètres
		→ Il s'agit de **l'infrastructure sous-marine la plus profonde d'Afrique**
		🏗️ Phase 1 :
		  • Première étape pour développer **un hub gazier offshore de classe mondiale**
		  • Durée de production estimée : **plus de 20 ans**, avec possibilité d'extension
		📦 **Capacité de production :**
		  • Environ **2,5 millions de tonnes de GNL par an**

MAUREX

Follow us @MAUREX | © 2025 All rights reserved.

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE - CHAMP GAZIER GREATER TORTUE AHMEYIM (GTA)

2	Chiffres clés	🏅 **Reconnaissance officielle :** • Déclaré Projet National d'Importance Stratégique par les Présidents du Sénégal et de la Mauritanie en 2024 🚢 **Exportations :** **Premiers chargements de GNL prévus en 2025**
3	Vision stratégique	• Transformation du bassin offshore en **une province gazière majeure** • Contribution à **l'intégration énergétique régionale** • **Valorisation durable** des ressources naturelles des deux pays • Impact économique et géopolitique fort pour l'Afrique de l'Ouest

Follow us @MAUREX | © 2025 All rights reserved.

RÉGIME FISCAL D'ACTIVITÉ DE SOUS-TRAITANCE AU GTA

➢ ***TYPE DES REGIMES FISCAUX***

L'imposition dans le cadre de l'activité de sous-traitance de projet GTA s'applique selon **deux régimes :**

Follow us @MAUREX | © 2025 All rights reserved.

RÉGIME FISCAL D'ACTIVITÉ DE SOUS-TRAITANCE AU GTA

RÉGIME RÉEL

- *Sont soumis au régime du réel, les sous-traitants de droit étranger ayant un établissement stable ainsi que les sous-traitants du premier degré ou du second degré de droit mauritanien ou sénégalais qui réalisent avec le Projet GTA un chiffre d'affaires annuel supérieur 3.000.000 Dollars Américains.*

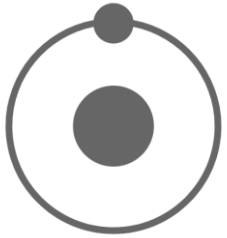

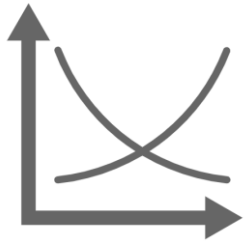

RÉGIME FORFAITAIRE

- *Sont soumis au régime forfaitaire au titre de l'impôt sur les bénéfices, les sous-traitants de droit étranger n'ayant pas un établissement stable ainsi que les Sous traitants du premier degré et du second degré de droit mauritanien ou sénégalais qui réalisent dans le cadre du Projet GTA un chiffre d'affaires annuel inférieur ou égal 3.000.000 Dollars Américains.*

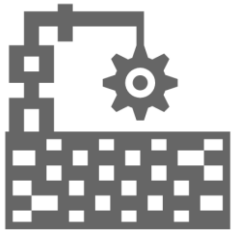

Follow us @MAUREX | © 2025 All rights reserved.

RÉGIME FISCAL D'ACTIVITÉ DE SOUS-TRAITANCE AU GTA

Critères d'imposition

I. *Prestations & Locations*

a) Durée > 6 mois

- Plus de 6 mois le sous-traitant est considéré comme résident fiscal, il est alors éligible au **régime d'imposition sur le bénéfice réel.**
- Le sous-traitant agit en tant que contribuable direct et doit donc déclarer ces impôts et se conformer avec les obligations fiscales et comptables.
- Le BIC est payé annuellement et calculé suivant la règlementation fiscale en vigueur en Mauritanie ou au Sénégal selon le lieu de résidence du sous-traitant :
- BIC à payer = BIC (n-1) = 25 %* BNT. Avec un Minimum de perception = 1,75 %*Chiffre d'affaires (n-1)
- Bénéfice Net réalisé « BNT » : Calculé selon les règles fiscales du pays de résidence (Mauritanie ou Sénégal).
- Les employés sont assujettis à l'ITS suivant la règlementation fiscale en vigueur en Mauritanie ou au Sénégal selon le lieu de résidence du sous-traitant.

Follow us @MAUREX | © 2025 All rights reserved.

RÉGIME FISCAL D'ACTIVITÉ DE SOUS-TRAITANCE AU GTA

Critères d'imposition

I. Prestations & Locations

b) Durée < 6 mois

- Moins de 6 mois, le sous-traitant est considéré comme non-résident puisqu'il ne dispose pas d'un établissement stable dans le pays, il est alors éligible au régime de retenue à la source « Régime forfaitaire ».
- Le bénéficiaire de la prestation dans le cadre de GTA a l'obligation légale de déduire 7 % (4 % CIT + 3 % PIT) sur chaque paiement de facture effectué au profil du non-résident couvrant le BIC et l'ITS.

II. Operations composées « Services & fournitures »

- Seule la partie services est soumise à la taxation et à la retenue. La fourniture de matériel est être considérée d'opération d'exportation ou comme une vente directe, aux fins d'exemption.
- La fourniture de biens et ainsi que les services rendus sur place sont à facturer séparément, faute de quoi le montant global de la facture est imposable..

Follow us @MAUREX | © 2025 All rights reserved.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA FISCALITÉ APPLICABLE AU PROJET GTA, CONTACTEZ-NOUS SUR :

L‘Adresse-E-mail : maurex@maurex.mr

Follow us @MAUREX | © 2025 All rights reserved.